



CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les Actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire le **Mercredi 20 mai 2009 à 15 heures au siège social** de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice 2008,

2. Comptes annuels

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2008 et de reporter le résultat à nouveau,

3. Décharge aux administrateurs

Proposition de donner décharge aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2008,

4. Décharge au commissaire

Proposition de donner décharge au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2008,

5. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés 2008,

6. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société OCP

Proposition de renouveler le mandat d'administrateur la société **OCP** sise 2 Rue Galien 93400 Saint-Ouen (France) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 550 200 182 représentée par Monsieur Pascal FOURNIER MONTGIEUX venant à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, pour un mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010 ;

Le rapport annuel 2008, ainsi que les comptes annuels seront mis à disposition sur le site internet de la société (www.pcb.be) à partir du 20 avril 2009.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 14 des statuts. Les actionnaires en nom sont admis à l'assemblée s'ils sont inscrits au registre des actions nominatives au moins cinq jours francs avant la tenue de ladite assemblée. Les propriétaires de titres au porteur doivent, cinq jours francs au moins avant la tenue de ladite assemblée, effectuer le dépôt de leurs titres auprès de la banque ING ou au siège social de la société. Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, au plus tard cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale, déposer au siège social ou auprès de la banque ING une attestation, établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation (Euroclear Belgium) constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée générale, de leurs actions dématérialisées.

Tout actionnaire, qui souhaite se faire représenter, utilisera la procuration établie par le Conseil d'administration dont un exemplaire peut être obtenu au siège social ou sur le site www.pcb.be. Une copie de la procuration sera transmise à la société au plus tard le 18 mai 2009 et l'original sera remis le jour de l'assemblée.